

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

**La présente délibération a pour objet de débattre des orientations budgétaires pour 2024, sur la base du rapport d'orientations budgétaires.**

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de la Ville pour 2024, sur la base du rapport établi par le Maire, préalablement au vote du budget prévu le 11 avril 2024.

Le but est de faire un état des lieux de la situation financière de la Ville et de ses perspectives d'évolution de ses dépenses, de ses engagements pluriannuels le cas échéant, de la structure et de la gestion de la dette communale, et aussi de marquer les priorités municipales pour cette nouvelle année budgétaire.

### ① Le contexte national

La préparation du budget 2024 découle naturellement du contexte national, qui impacte et conditionne ses dépenses, et contraint ses recettes, et continue de placer les collectivités dans une situation de fragilisation financière.

En effet, l'inflation, chiffrée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), reste élevée : elle était de + 3,4 % à la fin janvier 2024, avec des progressions encore plus fortes dans certains secteurs, notamment au niveau de l'alimentation : + 5,7 % (qui impacte la restauration municipale).

De même, les prix de l'énergie augmentent encore sur 2024 : + 10 % pour l'électricité au 1<sup>er</sup> février et + 5,5 % pour le gaz de chauffage au 1<sup>er</sup> juillet. Même si la Ville bénéficie d'une stabilisation des prix de l'électricité grâce à sa participation au groupement de commande piloté par le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76), pour autant l'augmentation de ces tarifs au niveau national aura un impact sur les prix des entreprises et donc sur les marchés publics en cours ou à venir. Quant au gaz, le groupement de commande avec le SDE76 acte pour sa part une multiplication par plus de deux, le prix du gaz nouvellement négocié...

En réponse à ces difficultés, le Parlement a prévu, dans la loi de finances pour 2024 :

- la prolongation du dispositif d'« amortisseur » des coûts de l'électricité, ouvert à toutes les collectivités sans restriction, pour faire prendre en charge par l'Etat 75 % (contre 50 % en 2023) du coût du MWh au-delà de 250 € HT (contre 180 € HT en 2023), hors contribution [taxe] au service public de l'électricité, cette fois sans plafonnement du MWh ;
- il reste toutefois une incertitude sur la pérennité du « bouclier tarifaire » sur 2024. En effet, si les ménages devraient progressivement ne plus en bénéficier, ce mécanisme reste valable pour les petites entreprises. Mais rien n'est précisé pour les collectivités... Dans tous les cas, le « bouclier tarifaire » n'est pas cumulable avec l'« amortisseur d'électricité » ;
- l'enveloppe *globale* des dotations est à nouveau abondée de + 320 M€ en 2024. MAIS le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), mis en place après la suppression de cette dernière en 2010, sera en baisse de – 4,5 % (55.622 € perçus en 2023) ; MAIS la compensation de la part salaire, instaurée au moment de la suppression de la part salaires dans la réforme de la taxe professionnelle en 1999, est supprimée (40.279 €) et remplacée par un transfert de charge de l'Etat à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, qui versera une « attribution de compensation » en contrepartie de cette subvention et verra, elle sa dotation de compensation perçue de l'Etat diminuer au fur et à mesure...

Par ailleurs, l'Etat a fortement communiqué ces dernières semaines sur la nécessité d'économiser près de dix milliards d'euros sur son propre budget. Si cet effort n'a pas été explicitement demandé aux collectivités locales, il a néanmoins des répercussions très

concrètes, puisque le « fonds vert » va faire l'objet de coupes importantes (– 400 M€), soit autant de moins de subventions en faveur de la rénovation énergétique... Il a également été évoqué le gel de l'évolution du point d'indice de la fonction publique (qui sert de calcul aux augmentations générales des rémunérations des trois versants de la fonction publique) en 2024 (a minima).

Justement, en matière de personnel il faut souligner que 5 points d'indice (soit 24,60 € bruts mensuels ) ont été attribués à tous les agents publics – soit un impact de 35.425 € en plus pour le budget communal – et que 2024 répercute en année pleine l'augmentation de + 1,5 % des traitements de la fonction publique décidée au 1<sup>er</sup> juillet 2023 – soit un impact de 63.385 € en plus.

A noter également en 2024, la revalorisation automatique des bases fiscales, au vu de l'inflation annuelle constatée au 30 novembre N-1, qui aboutit à une progression de + 3,9 %, des recettes fiscales, avant toute augmentation éventuelle des taux.

Enfin, du point de vue de la dette, on peut, là aussi, relever une remontée générale des taux d'intérêt : situés autour 4,10 % en 2023 en moyenne (sur 15 ans), la tendance est actuellement autour de 3,85 % (fin janvier 2024). Il est à relever que, fin janvier 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé son souhait de maintenir ses taux directeurs pour continuer à ramener l'inflation de la zone euro vers les 2 %. Ce maintien des taux directeurs ne devraient donc pas inciter les banques à baisser le coût du crédit. Il s'en suit que le coût des emprunts à rembourser, qui ont été souscrits à taux variable, a fortement augmenté par ricochet, lui aussi, du fait de ces taux de base élevés : à titre d'exemple, l'Euribor 3 mois a grimpé de + 2,162 % au 2 janvier 2023 à + 3,912 % au 13 février 2024. Pour autant et sur ce point, la Ville n'a pas de crainte à avoir, puisqu'elle ne détient dans son portefeuille d'emprunts qu'une seule dette assise sur un taux variable, assis sur le taux du Livret A, soit 3 % + 0,45 % de marge prise par la banque, soit un taux variable global bien inférieur à l'EURIBOR.

## ② **Le projet de budget pour 2024**

Rappel – Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du budget.

Cependant, des objectifs guident l'action municipale : continuer de rétablir des finances saines, en poursuivant les efforts pour contenir les dépenses de fonctionnement (charges générales comme frais de personnel) ; et, au vu des améliorations du résultat budgétaire 2023, engager la réalisation d'un nombre d'investissements plus important en 2024.

Des efforts importants ont en effet été engagés depuis le début de la mandature pour rétablir la vérité des comptes et pour tendre vers une marge d'autofinancement courant (recettes réelles – dépenses réelles, hors résultat antérieur reporté) améliorée d'année en année.

Pour ce budget, il est prévu de continuer de travailler à la poursuite des ajustements des crédits de fonctionnement au plus près des besoins, avec une analyse des réductions possibles.

### **a) Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement :**

#### **I. Pour les dépenses de fonctionnement**

Des charges incompressibles pèsent aujourd'hui sur le budget de la Ville :

- avec la poursuite de l'augmentation des dépenses de fluides estimée à + 6 % (689.450€) ;
- avec l'intégration des décisions nationales d'amélioration des rémunérations du personnel (près de 100.000 € en plus sur la masse salariale).

C'est pourquoi, consigne a été donnée à l'ensemble des Services municipaux de contenir les budgets 2024 à minima au niveau de 2023, sans augmentation, ni revalorisation, voire de baisser les dépenses dans certains cas pour compenser les hausses subies.

Par une analyse minutieuse des différents postes de dépenses, les charges de fonctionnement courant devraient ainsi pouvoir être contenues autour de 2,25 M€ en 2024, soit une baisse de – 20 % par rapport au budget prévisionnel 2023 et une légère augmentation de + 1,7 % par rapport au réalisé 2023.

En matière de frais de personnel, malgré les effets de la revalorisation indiciaire de juillet 2023 et janvier 2024, malgré la revalorisation mécanique des carrières et des rémunérations au fil du temps telle qu'elle est organisée dans la fonction publique (que l'on dénomme le « glissement vieillesse technicité (GVT) »), leur évolution a pu être jugulée à + 1,3 %, soit autour de 3,7 M€ en 2024.

Le volet des subventions apportées au tissu associatif est prévu d'être reconduit sans changement en 2024 ; étant rappelé que le coût de l'aide technique de la Ville représente le double de cette aide financière, soit un ratio de 100 € par habitant.

- pour mémoire : évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	2023	Perspective 2024
<b>Prévision BP (*)</b>	5.908.411 €	6.604.566 €	7.334.143 €	7.638.725 €	Autour de <b>6,7 M€</b>
<b>Réalisé CA (*)</b>	5.494.212 <sup>04</sup> €	5.786.988 <sup>04</sup> €	6.613.291 <sup>89</sup> €	6.763.550 <sup>58</sup> €	

(\*) – Budget principal + budget annexe du Rayon vert cumulés

## II. Pour les recettes de fonctionnement

Après quatre années d'augmentation des taux d'impositions communales, il n'est pas envisagé d'augmenter les impôts en 2024.

Il est néanmoins à signaler que les bases fiscales 2024 seront automatiquement revalorisées de + 3,9 % en raison de l'inflation (décision du Parlement). Cela devrait générer une recette supplémentaire de près de 130.000 €.

Concernant les dotations reçues de l'Etat, il est rappelé que la dotation forfaitaire (couramment appelée « DGF ») est en baisse régulière année après année : elle s'est élevée à 606.147 € en 2023. Elle était d'un montant de 668.840 € en 2018 (il y a cinq ans) et de 1.025.406 € en 2014, soit une chute de – 41 % en dix ans. Elle sert pourtant à financer l'ensemble des missions que la Ville prend en charge pour le compte de l'Etat : état civil (y compris la conclusion des pactes civils de solidarité, transférés en novembre 2017 sans compensation financière), cadastre, liste des élèves scolarisables et inscriptions scolaires, liste électorale et organisation des scrutins, opérations de recensement citoyen des jeunes, etc.

En revanche, la Ville perçoit une dotation de solidarité rurale (DSR) ; en 2014 elle s'élevait à 185.084 € ; à 222.755 € en 2018 ; et à 290.094 € en 2023. Sa progression aura ainsi été entre + 1,6 % et + 7,8 % selon les années sur ces cinq dernières années ; c'est une hypothèse prudente de + 3 % qui est retenue pour le projet de budget 2024, soit une prévision de recette supplémentaire autour de 8.700 €.

Concernant les autres dotations, spécialement celles relatives à l'ancienne taxe professionnelle, les baisses nationales actées dans la loi de finances pour 2024 incitent à anticiper de probables baisses individuelles : – 4,5 % pour le FDPTP et – 1,22 % pour la DCRTP, soit une prévision de perte cumulée autour de 5.000 €.

Les tarifs municipaux pour leur part font actuellement l'objet d'ajustements ponctuels au fil de l'eau ; leur produit devrait générer autour de 6.000 € de recettes supplémentaires par rapport aux sommes encaissées en 2023, soit une très légère augmentation de + 0,9 %. A noter qu'il est envisagé de les centraliser dans un document unique récapitulatif d'évolution des montants, à compter de 2025.

- pour mémoire : évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	2023	Perspective 2024
<b>Prévision BP (*)</b>	5.832.393 €	6.138.128 €	6.585.531 €	6.992.140 €	Autour de <b>7,1 M€</b>
<b>Réalisé CA (*)</b>	6.098.337 <sup>09</sup> €	6.271.921 <sup>28</sup> €	7.106.514 <sup>84</sup> €	7.385.320 <sup>99</sup> €	

(\*) – Budget principal + budget annexe du Rayon vert cumulés

### III. L'autofinancement et les taux d'épargne brute prévisionnels

Au regard du contexte national, le projet de budget 2024 a été bâti avec un projet d'autofinancement possible à dégager peu ou prou identique à celui initialement prévu au budget 2023, soit autour de 400.000 € (+ 45 % par rapport à 2023).

- pour mémoire : évolution de l'autofinancement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	2023	Perspective 2024
<b>Prévision BP</b>	<b>226.718 €</b>	<b>202.212 €</b>	<b>198.117 €</b>	<b>275.818 €</b>	Autour de <b>400.000 €</b>
<b>% des recettes de fonctionnement</b>	3,95 %	3,23 %	2,71 %	3,62 %	Autour de 5,74 %

La prévision du taux d'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) est donc estimée autour de 400.000 € et celle du taux d'épargne nette (le taux d'épargne brute – le remboursement du capital des emprunts) est estimée autour de 210.000 € environ.

### IV. Pour les recettes d'investissement

Conformément à la loi, une dotation aux amortissements est obligatoirement constituée chaque année, dans le cadre de l'amortissement comptable de certains biens communaux (liste arrêtée par délibération). Elle constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Pour 2024, elle devrait s'élever autour de 256.000 € (contre 210.000 € en 2023). Cette recette d'investissement peut être librement affectée, notamment pour aider à financer de nouveaux investissements.

La Ville perçoit par ailleurs le fonds de compensation sur la TVA (FCTVA) qui lui permet de récupérer une partie (16,404 %) de la TVA payée sur une grande partie des dépenses d'investissement réglée l'année précédente (hors acquisitions et aménagements de terrains et hors travaux sur le Domaine privé de la Commune). Pour 2024, ce FCTVA est estimé autour de 51.000 €

### V. L'intégration des résultats 2023 au budget 2024

Pour avoir une vision plus précise et plus juste de la situation financière de la Ville, la clôture des comptes 2023 a été travaillée en parallèle avec l'élaboration du projet de budget 2024, afin de connaître, sans attendre, les résultats de l'exercice 2023 (et non pas au budget supplémentaire en juin prochain).

En fonctionnement, sur une prévision initiale globale de 7.935.175 € en recettes et dépenses (budget principal + budget annexe du Rayon Vert), la Ville a encaissé 8.324.378 € (+ 4.9 %) et dépensé 6.992.746 € (88,1 %). Elle dégage ainsi un excédent de fonctionnement de + 1,33 M€. Pour mémoire, l'autofinancement prévisionnel avait été estimé à 275.818 €.

En investissement, sur une prévision initiale de 13.677.801,50 € en recettes et dépenses (budget principal + budget annexe du Rayon vert), la Ville a encaissé 515.706 €, auxquels il faut ajouter 1.143.878 € de restes-à-réaliser en recettes, et dépensé 616.932 €, auxquels il faut ajouter 181.827 € de restes-à-réaliser en dépenses. Elle dégage ainsi un excédent d'investissement de + 860.825 €.

Ces résultats de + 1,33 M€ € en fonctionnement et de + 0,86 M€ € en investissement, soit + 2,19 M€ € au total seront inscrits en recette d'investissement au projet de budget 2024.

## **VI. Les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Ville et la Communauté de Communes**

La Ville ne perçoit pas d'attribution de compensation de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre auquel elle adhère ; le transfert de compétences ayant abouti à une somme nulle entre les charges et les ressources transférées.

Avec la suppression, en loi de finances pour 2024 , de la compensation de la part salaire, instaurée au moment de la suppression de la part salaires dans la réforme de la taxe professionnelle en 1999, et son remplacement par un transfert de charge de l'Etat à la Communauté de Communes, la Ville devrait toucher pour la première fois une attribution de compensation de cette dernière, de 40.279 €, correspondant au reversement de ce transfert de charge vers l'Intercommunalité.

### **b) Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement :**

Comme chaque année, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) fait l'objet d'une évolution et d'une adaptation en fonction des besoins et des contraintes financières.

Pour 2024, il comprend deux grandes priorités :

1°) l'achèvement de la remise à niveau et des gros travaux sur la caserne de gendarmerie, estimée autour de 1,2 M€ (avant subventions), en plus des sommes déjà engagées en 2023 ;

2°) les travaux nécessaires à la fusion des deux écoles élémentaires, y compris la remise à niveau de la restauration municipale, estimés autour de 500.000 €.

Le solde restant après déduction de ces deux très gros chantiers est prévu de servir à financer :

- une série de petits travaux dans les autres bâtiments communaux
- la poursuite d'aménagements paysagers et de réfection sur les espaces publics
- et le renouvellement progressif des véhicules, matériels et outillages nécessaires au fonctionnement de l'administration communale.

Le schéma directeur immobilier énergétique, dont le diagnostic a été présenté en séance privée du Conseil Municipal, le 1<sup>er</sup> février 2024, a mis l'accent sur la nécessité d'engager très vite des réflexions abouties sur le devenir de l'ensemble du patrimoine communal, dont il est rappelé qu'il est composé de près de 40.000 m<sup>2</sup>, d'une ancienneté de 50 ans environ et particulièrement énergivores ('qui grèvent en conséquence les charges de fonctionnement).

Les décisions qui devront être prises de peut-être se séparer d'un certain nombre d'équipements, notamment pour pouvoir redéployer certains services publics, pourront permettre d'accroître les marges de financement des gros travaux de remise à niveau et de rénovation, y compris thermiques, sur ceux qui seront conservés.

Le projet de budget d'investissement 2024 sera donc monté sans intégrer ces évolutions du parc immobilier, dans l'attente du travail qui sera produit en commissions municipales.

### **c) Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le budget :**

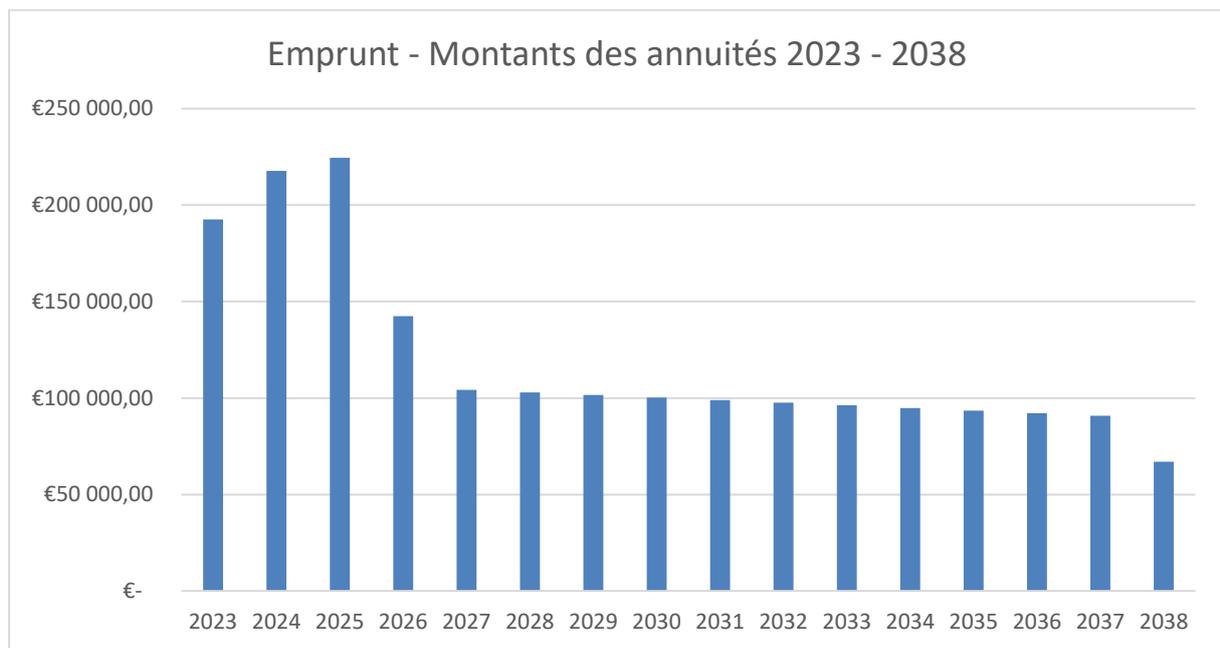
L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 1.195.458,85 € de capital restant dû. Ce montant ne tient pas compte des 400.000 € souscrits pour aider à financer les travaux de la

caserne de gendarmerie, dont la somme n'a pas encore été versée au compte de la Ville (reste-à-réaliser 2023 en recettes).

Cette dette est composée à 80 % d'emprunts à taux fixe (qui s'échelonnent de 0,77 à 3,10%) et à 20 % d'emprunts (à venir) à taux variable (indexé sur le taux du Livret A à 3,45 % au plus), et souscrits auprès de deux banques : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Le montant total de l'annuité 2024 doit s'élever autour de 218.000 M€, qui se ventilent en 188.120 € de capital qui sera remboursé et autour de 30.000 € d'intérêts à payer – sachant qu'une partie de ces derniers sont à taux variable, le montant des intérêts variera donc en cours d'année au gré de l'évolution du taux du Livret A. Au 31 décembre 2023, le capital restant encore dû s'élèvera alors à 1.407.339,26 € après intégration du prêt de 400.000 € dont les fonds auront été versés en cours d'année.

En intégrant donc ce dernier emprunt, la courbe de désendettement s'établit comme suit :



On relèvera que plusieurs prêts anciens arriveront à échéance progressivement en 2025 (1 emprunt), et en 2026 (1 emprunt) ; deux autres courant jusqu'en 2038 et le dernier jusqu'en 2044.

Pour 2024, il n'est pas envisagé de faire appel à l'emprunt a priori.

\* \* \*

Au vu du présent rapport, **il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces différentes orientations budgétaires pour 2024**, afin de pouvoir achever l'élaboration du projet de budget primitif 2024 en conséquence.

Le présent dossier a reçu un avis favorable unanime de la Commission municipale des finances du 4 mars 2024.

### – PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2023-09-28/62 du 28 septembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU le rapport d'orientations budgétaires pour 2024 ci-annexé ;

**ADOPTE**

**Article unique** : Il est débattu des orientations budgétaires pour 2024.